

## Conseil communal de la commune déléguée de Saint Georges de Montaigu du 23 septembre 2025

<b>Nom et prénom</b>	<b>Présent</b>	<b>Absent représenté</b>	<b>A donné pouvoir à</b>	<b>Absent excusé</b>
BOUTIN Didier	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
BREMOND Guy	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
CHUPIN Anne-Cécile	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
GILBERT Virginie	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
HERVOUET Eric	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
PAVAGEAU Laëtitia	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
PIVETEAU Hubert	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
PELLETIER-CARNUS Laurence	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
ROGER Richard	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Assistait également à la réunion				

Monsieur Éric HERVOUET a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

### Approbation du procès-verbal de la séance du conseil délégué précédent

à l'unanimité

OU Par ... voix pour, .... voix contre, ... abstentions

Observations éventuelles :

## VIE LOCALE, CULTURELLE ET SPORTIVE

### 1 – Subvention de fonctionnement aux associations de musique – 2025

Dans le cadre de l'ajustement des modalités du programme Terres de Musiciens de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération, destiné à soutenir les associations musicales du territoire, l'aide financière est désormais orientée vers les familles dont les enfants sont engagés dans un parcours éducatif musical.

Afin de préserver l'engagement associatif local et assurer une équité dans la répartition des soutiens, la ville de Montaigu-Vendée a décidé d'attribuer une subvention de fonctionnement à deux structures habituellement aidées financièrement et n'ayant pas bénéficié de subvention au titre de l'année 2025 :

- A l'asso des Notes - Boufféré : 3 000 €
- Familles Rurales Saint-Georges-de-Montaigu – Section Musique et Chant : 2 750 €

Cette démarche traduit la volonté de la ville de valoriser la diversité de l'offre culturelle locale et de maintenir un lien fort avec les acteurs associatifs, essentiels à la vie du territoire.

Il sera proposé au Conseil municipal d'attribuer les subventions de fonctionnement 2025 aux associations de musique telles que présentées ci-dessus.

**Le conseil communal émet un avis FAVORABLE** à l'unanimité

OU Par ... voix pour, .... voix contre, ... abstentions

**Observations éventuelles :****2 – Constitution d'un groupement de commandes avec la Communauté d'agglomération pour les prestations d'entretien et nettoyage des pôles et complexes sportifs**

Dans le cadre de la gestion mutualisée des équipements sportifs, le complexe sportif municipal du Grand Logis situé à Montaigu-Vendée, commune déléguée à Saint-Georges-de-Montaigu est intégré depuis 2024 à l'exploitation pilotée par la Direction des Sports, au même titre que les pôles sportifs communautaires (Maxime Bossis, Léonard de Vinci, Rocheservière). Dans le cadre de cette exploitation, les prestations d'entretien et de nettoyage des vestiaires et sanitaires sont externalisées.

Dans une démarche de mutualisation des besoins sur l'ensemble du territoire de l'agglomération, avec notamment une rationalisation des achats (réalisation d'économies via une massification des besoins, réduction des coûts en termes de procédures juridiques, etc.), il est proposé de constituer un groupement de commandes entre la Communauté d'agglomération et la commune de Montaigu-Vendée pour l'exécution de ces prestations.

La création d'un groupement de commandes nécessite obligatoirement l'élaboration d'une convention constitutive signée par l'ensemble des entités adhérent au groupement définissant les modalités d'organisation du groupement et les missions de chacun des membres, notamment celles du coordonnateur.

Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération est désignée coordonnateur du groupement de commandes par l'ensemble des membres, via la Direction des Sports.

Le complexe sportif du Grand Logis rénové (livraison juillet 2026) couvrira 518 m<sup>2</sup> de vestiaires et sanitaires : 12 vestiaires collectifs, 4 vestiaires arbitres et 10 sanitaires.

Un appel d'offre sera lancé courant 2026 pour une prise d'effet de la prestation au 1<sup>er</sup> septembre 2026, et une durée de 4 ans renouvelables.

Les membres du Conseil municipal seront invités à valider la constitution d'un groupement de commandes avec Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération pour les prestations susvisées et d'approuver les dispositions du projet de convention constitutive dudit groupement.

**Le conseil communal émet un avis FAVORABLE** à l'unanimité

OU Par ... voix pour, .... voix contre, ... abstentions

**Observations éventuelles :****ENVIRONNEMENT, MOBILITÉS ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE****1 – Validation de l'Avant-Projet Définitif (APD) du quartier « L'Homelet »**

En situation d'interface entre le tissu bâti ancien dense et le tissu pavillonnaire, le secteur de L'Homelet bénéficie d'une position stratégique. Idéalement situé à l'entrée ouest du bourg, la proximité immédiate avec les pôles d'équipements (scolaires, sportifs, administratifs et culturels) et les commerces et services du bourg confortent le positionnement du site dans la requalification d'une « porte urbaine ».

La programmation d'aménagement de ce secteur est définie suite au diagnostic architectural, urbain et paysager approuvé en Comité de Pilotage du 3 octobre 2023. Ce diagnostic a décomposé ce secteur en plusieurs sous parties avec à l'entrée un espace dédié aux stationnements publics et un ensemble urbain structuré par du bâti ancien. A l'arrière des bâtiments situés le long de la rue des Maines, le secteur est composé d'un espace de jardins donnant sur la prairie de la Migeonnière ainsi qu'une poche de stationnements publics.

Le diagnostic a mis en avant un ensemble urbain aux qualités architecturales disparates, mêlant à la fois des bâtiments anciens présentant peu de valeurs patrimoniales et architecturales, ainsi que des bâtiments qui eux, présentent un intérêt architectural et urbain indéniable avec des volumétries traditionnelles couvertes en tuiles rouges ou ardoises et composées de modénatures en granit et briques et qu'il convient de conserver.

L'avant-projet définitif du quartier habitat « L'Homelet » à Montaigu-Vendée – Commune déléguée Saint-Georges-de-Montaigu, prévoit ainsi la création de 19 logements réalisés en une tranche de travaux avec une répartition prévisionnelle suivante :

- 5 lots à bâtir pour la construction de maisons individuelles ;
- 6 logements collectifs ;
- 6 logements intermédiaires ;
- 2 lots bâties dont une maison et sa dépendance conservées à réhabiliter.

Le quartier a été étudié afin de tenir compte des éléments de paysages comme la préservation et le renforcement des murets en pierre parfois complétés de briques, qui structurent et valorisent le site. L'implantation du pignon des maisons individuelles sera imposée à l'alignement afin de retrouver l'effet « venelle » et s'intégrer au mieux au tissu existant. Situé à proximité directe d'un parc arboré, le projet prévoit une intégration paysagère soignée à travers des aménagements paysagers de qualité comme la plantation d'arbres, l'aménagement de massifs plantés ou encore la réalisation de places de stationnement perméables engazonnées. Les travaux VRD et paysagers sont estimés à 453 373 € HT.

Le Permis d'Aménager sera établi sur la base de cette programmation prévisionnelle pour un dépôt courant octobre et un lancement de travaux fixés au printemps 2026.

Il sera proposé au Conseil municipal de valider l'Avant-Projet Définitif du quartier d'habitat « l'Homelet » à Montaigu-Vendée – Commune déléguée Saint-Georges-de-Montaigu, d'autoriser Monsieur le Maire à déposer le permis d'aménager et toutes autres pièces permettant la réalisation de l'opération d'aménagement et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

#### **Le conseil communal émet un avis FAVORABLE**

à l'unanimité

OU Par ... voix pour, .... voix contre, ... abstentions

**Observations éventuelles :**

## **ESPACES PUBLICS ET MOYENS TECHNIQUES**

### **1 – Convention avec le Département pour l'aménagement d'infrastructures routières**

Dans un objectif d'amélioration de la desserte routière de notre secteur, le Département et la Commune de Montaigu-Vendée ont validé le principe de réalisation des deux opérations routières suivantes :

- la création d'une voie de shunt au giratoire de la Porte de Rocheservière, permettant de relier la RD753 à la RD202 sans passer par le giratoire existant (commune déléguée de Boufféré) ;
- et la création d'un échangeur au croisement des RD1137 et RD86, matérialisé par un tourne-à-gauche sur la RD1137 et une voie de raccordement entre ce tourne-à-gauche et la RD86 (commune déléguée de Saint-Georges-de-Montaigu).

A ce titre, le Département a fait parvenir une convention ayant pour objet de déterminer les conditions techniques et financières de réalisation de ces deux opérations d'infrastructures routières menées sous la maîtrise d'ouvrage et d'œuvre du Département.

La Ville de Montaigu-Vendée est sollicitée pour une participation financière à hauteur de 240 000,00 € HT qui se décompose comme suit :

Nature des travaux	Montant prévisionnel HT des travaux	Base participation	Montant de la participation HT
Shunt giratoire Porte de Rocheservière RD753 / RD202	250 000,00	30 %	75 000,00
Echangeur croisement RD1137 / RD86	550 000,00	30 %	165 000,00
<b>TOTAL PARTICIPATION</b>			<b>240 000,00</b>

Les membres du Conseil municipal seront invités à valider cette convention et à autoriser sa signature.

**Le conseil communal émet un avis FAVORABLE**

à l'unanimité

OU Par ... voix pour, .... voix contre, ... abstentions

**Observations éventuelles :**

**2 – Convention SyDEV n°2025.ECL.0247 – Travaux de rénovation de l'éclairage public prévus dans le plan de rénovation pluriannuel et travaux programmés issus des visites de maintenance de l'année 2025**

Dans le cadre du plan de rénovation pluriannuel de l'éclairage public validé par la Commune de Montaigu-Vendée, le Président du SyDEV a fait parvenir la convention n°2025.ECL.0247 se rapportant aux travaux programmés au titre de l'année 2025 et ceux issus des visites de maintenance de l'année 2025.

La Ville de Montaigu-Vendée est sollicitée pour une participation financière à hauteur de 5 000,00 €, qui se décompose comme suit :

Nature des travaux	Montant HT	Montant TTC	Base participation	Taux de participation	Montant de la participation
<b>Eclairage public</b>					
Eclairage public – Rénovation programmée et suite aux visites de maintenance année 2025	10 000,00	12 000,00	10 000,00	50,00%	5 000,00
<b>TOTAL PARTICIPATION</b>					<b>5 000,00</b>

Les membres du Conseil municipal seront invités à valider cette convention et à autoriser sa signature.

**Le conseil communal émet un avis FAVORABLE**

à l'unanimité

OU Par ... voix pour, .... voix contre, ... abstentions

**Observations éventuelles**

**INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

- Le samedi 27 septembre 2025 : Trail de Nantes à Montaigu
- Le vendredi 03 octobre 2025 : Pose de la 1ere pierre au Pôle Sportif
- Le vendredi 10 octobre 2025 : Élection du Conseil Municipal Enfant
- Le vendredi 24 octobre 2025 : Assemblée du comité des fêtes
- Dernière semaine de novembre 2025 : Décoration du centre-bourg
- Le lundi 1<sup>er</sup> décembre 2025 : Illumination du centre bourg
- Le samedi 06 décembre 2025 : Cérémonie un enfant/un arbre
- Le mercredi 17 décembre 2025 : Chant de Noël au Val Des Maines